



**Cesla Amarelle**  
Conseillère d'Etat  
Cheffe du Département de  
la formation, de la jeunesse  
et de la culture

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Aux collaboratrices et  
aux collaborateurs des établissements de  
formation de la DGEO

Lausanne, le 30 avril 2020

## **Réouverture des écoles dès le 11 mai 2020**

---

Chère collaboratrice, cher collaborateur,

Chère Madame, cher Monsieur,

Le Conseil fédéral vient de permettre la reprise de l'enseignement en classe pour l'école obligatoire dès le 11 mai. Cette décision fait partie d'un plan d'assouplissements par étapes du semi-confinement assorti de mesures de protection adéquates pour notre pays et pour notre canton. Du point de vue sanitaire, les autorités fédérales ont décidé cette réouverture des classes pour deux raisons. D'une part, les enfants présentent généralement peu de symptômes. D'autre part, les enfants jouent un rôle très marginal dans la propagation du virus.

Cette nouvelle étape va permettre une réouverture graduelle et contrôlée des écoles. Une grande majorité des enfants et des parents attendent ce moment avec impatience et bien sûr un peu d'appréhension. Vous êtes certainement dans le même état d'esprit. Dans votre mission pédagogique, rien ne remplace la relation directe avec les enfants. Dans le même temps, vous aurez toutefois à vous adapter à un contexte singulier qui pèsera sur la vie quotidienne de l'école.

Tenu de respecter le Plan de protection de l'Office fédéral de la santé publique, le Canton de Vaud prend donc des mesures d'organisation de l'école qui portent une attention prioritaire à la santé des élèves et des professionnel.le.s. Pour que nos écoles redeviennent des lieux d'étude et de vie, des précautions prescrites par les responsables de santé publique s'imposent. Vous aurez la responsabilité particulière de les apprendre aux enfants. Votre expérience et votre capacité de jugement seront déterminantes pour vous adapter et permettre la réussite de cette rentrée dans un climat serein. Il subsistera toujours quelques incertitudes et de nouvelles questions surgiront. Le DFJC s'efforcera, pas à pas, de les dissiper et d'y apporter des réponses adéquates en étroite collaboration avec la direction de votre établissement.

Par ce courrier, je souhaite vous présenter les principes en fonction desquels l'école sera organisée ces prochaines semaines, quelles mesures nous entendons prendre concernant les élèves vulnérables et quelles conditions de promotion, d'orientation et de certification vont être prises à l'issue de cette année. Ces règles organisationnelles ont été concertées entre tous les cantons romands.

Si vous souhaitez plus de détails sur ces questions, je vous invite à consulter le site [www.vd.ch/coronavirus-enseignement](http://www.vd.ch/coronavirus-enseignement) ou à contacter votre direction.

### **Retour progressif en classe et service d'accueil scolaire (SAS)**

- **1P à 8P** : du 11 au 21 mai, les élèves sont scolarisés par demi-classe en alternance un jour sur deux. En parallèle, le service d'accueil scolaire (SAS) poursuit sa mission durant cette période en mobilisant du personnel non enseignant. Il garantit l'accueil des élèves dont les parents travaillent et qui sont sans solutions de garde les journées sans école. Dès le 25 mai, les cours ont lieu normalement, par classe entière, et le SAS cesse son activité.

- **9S à 11S et RAC** : au minimum jusqu'au 29 mai, les élèves sont scolarisés par demi-classe en alternance un jour sur deux. Un service d'accueil est mis en place pour les élèves dont les parents travaillent et qui sont sans solution de garde durant les journées sans école. Ces élèves sont accueillis prioritairement dans leur salle de classe ou, si nécessaire, dans des locaux annexes sous surveillance du personnel de l'établissement scolaire.

Pour cette reprise, l'objectif prioritaire est de prendre du temps avec les élèves pour revenir sur l'expérience qu'ils viennent de vivre et intégrer les nouvelles consignes sanitaires au sein de l'école. Vous pourrez ensuite progressivement reprendre l'enseignement afin de faciliter la transition avec la prochaine année scolaire en portant une attention particulière aux élèves les plus fragiles. Pendant la période d'enseignement alterné, il s'agira de donner aux élèves du travail qu'ils pourront faire lors de leur journée à la maison et qu'ils doivent pouvoir réaliser de manière autonome.

### Mesures sanitaires

Dans les écoles, les autorités sanitaires fédérales demandent que la distanciation sociale soit respectée entre adultes. Cette règle est aussi à respecter entre adultes et enfants si la situation le permet. Elle n'a par contre pas à être observée entre enfants. La reprise alternée de la présence en salle de classe décrite ci-dessus vous permettra de vous habituer à nouveau à l'espace scolaire (salle de classe, cour de récréation, bâtiment scolaire, réfectoire, etc.) avec vos élèves tout en intégrant les nouvelles règles sanitaires avec le pragmatisme raisonnable qu'exige la vie habituelle d'une école. Il s'agira, par exemple, d'éviter de se serrer la main ou de faire en sorte qu'une fiche soit distribuée par un élève plutôt que par un.e enseignant.e. Les écoles seront équipées de matériel supplémentaire permettant un lavage de mains régulier et les locaux seront désinfectés plusieurs fois par jour. Le port du masque n'est pas recommandé, mais vos établissements en fourniront à tou.te.s les professionnel.le.s qui en font la demande. Toutes les mesures sanitaires sont décrites dans une directive départementale (accessible sur [www.vd.ch/coronavirus-enseignement](http://www.vd.ch/coronavirus-enseignement)).

### Elèves vulnérables

D'après les autorités sanitaires, il existe plusieurs catégories de « personnes vulnérables » face au COVID-19. Il s'agit notamment des personnes de plus de 65 ans ou souffrant d'une des maladies suivantes : hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, cancer. Les élèves qui font partie de l'une de ces catégories ou qui vivent avec une personne en faisant partie bénéficieront d'un enseignement à distance. À terme, un retour à l'école est envisagé pour certains élèves concernés dans un environnement aménagé pour eux et dans le respect des consignes sanitaires spécifiques. Concernant les professionnel.le.s, une directive qui respecte le cadre fixé par l'arrêté du Conseil fédéral est en cours d'élaboration. Vous serez informé.e.s dans les meilleurs délais du contenu de son contenu dès son adoption.

### Conditions de promotion, d'orientation et de certification

Le DFJC a assoupli les conditions de promotion, d'orientation et de certification en suivant deux principes : le respect de l'égalité des chances et l'atténuation de l'effet de la pandémie sur le cursus des élèves. C'est pourquoi il a pris les trois décisions suivantes :

- la moyenne obtenue au 1<sup>er</sup> semestre sera comparée à celle obtenue jusqu'au 13 mars et c'est la situation globale la plus favorable à l'élève qui est retenue ;
- tous les élèves dont la situation est considérée comme un « *cas limite* » seront promus ou obtiendront leur certificat sans que leur situation doive être évaluée par le conseil de direction ;
- en dehors de ces « *cas limites* », les élèves en échec pourront se prévaloir de « *circonstances particulières* » sur demande des parents et sur préavis du conseil de classe. Dans l'examen de leur situation, les conseils de direction se fonderont sur une analyse globale de la situation de l'élève, y compris depuis son retour en classe.

Ces mesures et la description précise des modalités exceptionnelles pour les décisions de fin d'année sont détaillées dans une directive et sur [www.vd.ch/coronavirus-enseignement](http://www.vd.ch/coronavirus-enseignement).

J'espère que ces informations répondent aux principales questions que vous vous posez. Je suis convaincue que les mesures d'organisation prises nous permettent à la fois un retour en classe serein tout en respectant les exigences sanitaires indispensables pour continuer à faire face de manière responsable à la pandémie.

L'école a démontré, ces dernières semaines, à quel point elle est une institution précieuse et indispensable pour préparer l'avenir de nos enfants et donc de toute notre société. Après le défi du passage à l'enseignement à distance, nous avançons, ensemble, vers une nouvelle étape : celle de parvenir à adapter une nouvelle fois notre école publique pour faire avancer les élèves malgré la pandémie. En cette période d'incertitudes, les professionnel.le.s de la formation assument un mandat pédagogique crucial dans la compréhension des enjeux face aux bouleversements provoqués par le virus COVID-19 et démontrent qu'ils sont prêt.e.s à se mobiliser. En ce sens, je tiens à vous adresser ma très grande reconnaissance pour votre travail et votre implication durant cette période si difficile que nous traversons.

En vous remerciant vivement pour votre précieuse collaboration et pour votre engagement, je vous transmets, chère collaboratrice, cher collaborateur, chère Madame, cher Monsieur, mes cordiaux messages.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amarelle'.

**Cesla Amarelle**